

Le vote électronique : Marché public relatif au développement d'un nouveau système.

Le 25 juillet 2008, le Conseil des Ministres chargeait le Ministre de l'Intérieur de signer l'accord de coopération avec la(es) Région(s) qui le souhaitai(en)t et de lancer ensuite la procédure de marché public.

Ce qui fut fait par la publication de l'avis de marché au Bulletin des Adjudications (1^{er} septembre 2008) et au Journal officiel de l'Union européenne (3 septembre 2008).

Après la réception des offres des soumissionnaires en date du 28 novembre 2008, celles-ci furent analysées par la commission d'évaluation, mise en place dans le cadre de ce marché public et dont les membres sont des fonctionnaires de l'administrations fédérale et de l'administration régionale flamande ainsi que de plusieurs experts.

Le 9 février 2009, cette commission d'évaluation s'est réunie afin d'effectuer une première évaluation des offres remises par les soumissionnaires.

Après avoir transmis des questions complémentaires aux soumissionnaires et invité ceux-ci à venir présenter leur offre, la commission d'évaluation s'est ensuite réunie le 8 avril 2009 pour, sur base d'une grille d'analyse, commencer une réelle comparaison des offres en vue de l'établissement d'une *short-list* comprenant les firmes avec lesquelles des négociations seront entreprises.

Après le déroulement des élections du 7 juin 2009 qui a suspendu le travail de comparaison, la Commission d'évaluation a proposé une *short-list* en juillet 2009.

Les négociations se sont ensuite poursuivies avec les trois firmes retenues dans cette *short-list*, en septembre 2009.

Néanmoins, le marché public a été provisoirement suspendu suite à la décision du conclave budgétaire du 13 octobre 2009 qui n'a pas retenu au budget 2010 les crédits sollicités dans le cadre de ce marché.